

Après 15 mois de télétravail le groupe InVivo persiste et signe avec la mise en place de sa Nouvelle Organisation du Travail [NOT]

Le 21 juin prochain, après 15 mois de travail à distance pour l'ensemble des collaborateurs éligibles du groupe, InVivo orchestrera un retour sur site au rythme d'une journée par semaine pour près de 1 500 salariés ; avant de déployer sa nouvelle organisation du travail où le mi-temps en présentiel sera dorénavant la norme.

L'objectif de cette NOT : s'adapter aux conséquences de la crise Covid-19 et anticiper les prochains chocs à venir avec une organisation plus flexible, plus résiliente et plus performante, qui concilie bien-être au travail et qualité de vie des salariés.

Une réouverture progressive des bureaux placée sous le signe de la vigilance

A la fin du premier confinement, le groupe InVivo a souhaité préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et décidé de maintenir le télétravail à 100 % pour ceux dont le travail le permettait ; tout en poursuivant le dialogue avec ses partenaires sociaux dans le but de transformer son organisation du travail. L'accord signé en novembre dernier avec la majorité des partenaires sociaux est un accord inédit qui amorce une transformation organisationnelle massive et multidimensionnelle du groupe, avec une réduction des surfaces de bureau d'ores et déjà entérinée.

Symbolisée par la généralisation du télétravail de 50 à 60 %, cette nouvelle organisation du travail [NOT], plébiscitée par les collaborateurs, se mettra en place progressivement pour se déployer pleinement au 1^{er} octobre. Durant l'été les salariés reviendront donc un jour par semaine pour se réadapter progressivement à leur environnement de travail, au transport, et renouer avec un quotidien professionnel bouleversé pour un grand nombre d'entre eux.

Pendant cette période, le groupe InVivo a décidé de maintenir en l'état le protocole sanitaire stricte en place, et ce même si les consignes gouvernementales venaient à être allégées.

« Notre nouvelle organisation du travail a été pensée pour être au service de la performance du groupe, mais aussi et surtout du bien-être de nos collaborateurs. Elle a fait l'objet de nombreux échanges en amont, que nous poursuivrons avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise dès le début juillet, pour veiller aux ajustements éventuels. Cette mise en œuvre est une étape majeure qui nous fait déjà entrer dans une nouvelle forme de collaboration. » Sébastien Graff, DRH InVivo.

Une NOT pour concilier bien-être au travail et performance

Avec cette nouvelle organisation, InVivo a cherché à identifier et à définir les modalités permettant à chacun de ses collaborateurs de travailler (que ce soit à distance, en présentiel ou de façon nomade) efficacement, de manière responsable et dans le respect de son équilibre vie privée / vie professionnelle.

En ce sens, le groupe répond à 4 objectifs essentiels et complémentaires :

- le bien-être au travail et la qualité de vie des salariés ;
- l'amélioration de la performance collective ;
- le recours facilité aux technologies numériques et à l'innovation ;
- le respect de l'environnement et de la santé des salariés.

Un accord pionnier qui amorce une transformation organisationnelle d'envergure

L'accord NOT adresse **toute la journée de travail**. Il tient compte des temps de transport, redéfinit l'organisation des réunions et la pause méridienne, offre pour la première fois aux collaborateurs la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail à des horaires décalés.

Cet accord est intrinsèquement **conçu pour être évolutif**. Certaines dispositions sont expérimentales, d'autres ont vocation à être amendées en fonction des résultats obtenus. Une commission de suivi et des indicateurs de pilotage sont mis en place, ainsi que de nouvelles enquêtes de satisfaction menées auprès des collaborateurs.

« Nous sommes entrés dans une phase où notre capacité à changer de forme, à s'adapter, à réagir vite, constitue notre principal atout. Cette notre nouvelle organisation du travail, fruit d'échanges nourris par notre conseil d'administration, nos collaborateurs et les partenaires sociaux, engagés dès le début de la crise, est pour nous un facteur clef pour réussir à renforcer la résilience de notre groupe et garantir les bonnes conditions de travail pour nos salariés », indique Thierry Blandinières, directeur général du groupe InVivo.

Les points clefs de cette organisation du travail flexible :

- **Le télétravail à hauteur de 50 % à 60 % du temps de travail devient la norme.**
Il sera instauré selon 5 formes d'organisation (répartition du temps télétravaillé) en fonction de la nature des missions et du plan de charge de chaque équipe.
- **La mise en place du Flex-office :** les postes de travail ne seront plus attribués nominativement (sauf exception).
- Les salariés pourront **travailler en journée décalée** afin d'adapter quand cela est possible leurs horaires de travail à leurs contraintes personnelles.
- **La création du bureau virtuel InVivo :** un espace de travail digitalisé donnant un accès, sécurisé, à toutes les informations et outils nécessaires pour travailler en équipe et à distance sera mis à disposition.
- Le groupe réaffirme son attachement au **droit à la déconnexion** et établit de ce fait des plages de joignabilité pour les salariés.
- Afin de **prévenir l'isolement des collaborateurs**, plusieurs mesures seront mises en œuvre : temps d'échange, rituel, événement collectif, sensibilisation des managers, etc.
- **Un accompagnement du management à distance**, via notamment une formation dédiée et sur-mesure, est mis en œuvre.

A propos d'InVivo

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le Groupe InVivo réunit 192 coopératives. Sa raison d'être est de favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient. InVivo comprend 4 pôles d'activités - Bioline by InVivo (agriculture), InVivo Retail (jardinierie et distribution alimentaire), Cordier by InVivo (vin) et InVivo Grains (commerce des grains) – ainsi qu'une entité transverse dédiée à l'innovation – InVivo Digital Factory. InVivo réunit 5 818 collaborateurs dans 19 pays. Son chiffre d'affaires 2019-2020 s'élève à 5,1 milliards d'euros.

Pour en savoir plus www.invivo-group.com

Contacts presse

Krystel Valaydon
M : 06 78 06 23 21

kvalaydon@invivo-group.com

Charlotte de Lattre
M : 06 01 06 12 74

cdelattre@invivo-group.com